

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : Monsieur Mathieu Moreau
 Madame Katia Sokolowski
 Madame Sylvie Liénard
 Monsieur Cédric Soltani
 Monsieur Eric Saenz

Suppléants : Madame Valérie Bernot
 Monsieur Samir Bouguern
 Madame Johanna Syda
 Madame Audrey Javeley
 Monsieur Xavier Rigolot

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaires : Madame Sid Samia
 Madame Déborah Del Degan

Suppléants : Monsieur Kamel Boudjahlat
 Madame Mélanie De Brito

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):

Titulaire : Monsieur El Hadji Fall

Suppléant : Monsieur Arnaud Grangier

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Centre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 29 mars 2023

Le directeur interrégional de la PJJ Grand-
Centre
Renaud Houdayer

